



## **Compte-rendu Atelier PCAET « Entreprises »** **25 juin 2019 – Maison des services de Thiviers**

### **Présents :**

- Camélias Claude, Vice-Président chargé de l'économie CCPL
- Carlier Annabelle, chargée de mission CCDB
- Chabaud Gilbert, Vice-Président CCPL
- Delrieux Céline, Chef de service - Service Connaissance et Animation Territoriale, DDT Dordogne
- Gacon Guillaume, bureau d'étude Eco2Initiatives
- Grolhier Jean-Pierre, Vice-Président CCDB
- Lafon Norbert, Directeur Imerys Ceramics France, Quartz de Dordogne
- Mazeau Emmanuel, chargé de mission ESS, Pays Périgord Vert
- Moreau Corinne, chargée de mission en Développement d'Entreprise, CCI Dordogne
- Poulenard Camille, chargée de mission Hygiène, Sécurité, Environnement, CMA Dordogne
- Pouyadou Karine, chargée de mission CCPL

### **Introduction**

Après un tour de table, M. Grolhier remercie les personnes présentes et particulièrement M. Lafon, le seul représentant des professionnels de l'entreprise à participer.

Les impacts du changement climatique sur nos territoires sont désormais une réalité. Dans ce contexte, les entreprises sont soumises à une réglementation qui évolue rapidement. Pour convertir cette contrainte en une force, les enjeux pour les entreprises sont multiples : diminuer les dépenses énergétiques, accroître leur compétitivité, améliorer leur image de marque, développer leur responsabilité sociale et environnementale.

L'objectif de cet atelier est de recenser les besoins des entreprises de nos territoires et de discuter de la manière dont les collectivités peuvent être partenaires pour mettre en place des actions ou amplifier celles déjà existantes.

### **Présentation de la démarche PCAET par Guillaume Gacon**

*Le support de présentation est en pièce jointe.*

Sur nos territoires, l'industrie et le tertiaire sont les 4<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> secteurs les plus émetteurs de gaz à effet de serre, derrière l'agriculture, les transports routiers et le résidentiel. De plus, le développement économique est une mission importante de nos collectivités et le PCAET peut avoir plusieurs aspects

positifs : compétitivité et innovation, renforcement de filières locales (bâtiment, énergies renouvelables), accessibilité et attractivité de l'emploi local.

Par ailleurs, les sujets clés pour l'adaptation de nos territoires au changement climatique sont notamment la ressource en eau (quantité et qualité), la préservation de la biodiversité et l'adaptation des pratiques agricoles.

## **Discussions**

### **Présentation de la société Imerys Ceramics France (ICF) Quartz de Dordogne par M. Lafon**

Activité de carrière locale spécifique : beaucoup de traitement de parcelles sur un temps assez court (quelques années) puis remise en état réglementaire (arbres, zones humides...).

Actions déjà réalisées lors de la remise en état :

- Construction de champs photovoltaïques sur les sites réaménagés
- Mise en place de zones humides
- Plantation de feuillus et résineux
- Zones laissées en régénération naturelle (ex : châtaigniers)

Quelques chiffres à propos de la carrière :

- sur 4 communes (St Jean de Côte, St Pierre de Côte, St Paul la Roche et Vaunac)
- sur 300 ha
- 65 propriétaires terriens
- 55 emplois directs

## **Mobilité**

M. Lafon évoque la difficulté de se déplacer aujourd'hui sans voiture, notamment pour les déplacements quotidiens. Par ailleurs, la qualité des réseaux internet pose également problème pour le télétravail ou télé médecine.

M. Camélias déplore les problématiques de la SNCF malgré l'existence du réseau et des gares mais qui ne sont pas entretenus ni valorisés, et les problèmes de fiabilité avec des annulations de train à la dernière minute. La mobilité des personnes pose problème sur des petits axes et les horaires des trains sont à mieux adapter avec les besoins.

M. Mazeau souligne les difficultés de recrutement liées à la problématique de l'attractivité du territoire. Il existe beaucoup de turn-over. Les jeunes partent plus sur Périgueux ; notre territoire est vieillissant.

M. Chabaud évoque que c'est un problème de maillage du réseau sur le territoire.

M. Grolhier explique qu'il existe deux logiques de réflexion : du centre vers la périphérie ou un réseau de maillage. Aujourd'hui, la première est privilégiée, à l'instar du Grand Périgueux. Se pose la question du développement des navettes Transpérigord de/vers Périgueux. Le problème de recrutement des entreprises renvoie à la mobilité des personnes. Pour répondre à l'enjeu de l'attractivité du territoire, l'aménagement pourrait se faire autour de plusieurs pôles dans une logique de maillage. Cette réflexion est à mener l'échelle du SCOT dans le but de développer des schémas de service et de limiter les déplacements.

M. Camélias dit que la plateforme mobilité MÓVER est à développer sur cette question-là.

Sur la thématique des déplacements à vélo, M. Lafon déplore le manque d'infrastructures cyclables, ce qui pose le problème de la sécurité lors de trajets sur de grands axes routiers.

M. Grolhier donne l'exemple du Schoolbus à Tocane pour le trajet domicile-école. Il indique que des jonctions avec les transports en commun sont à créer en utilisant les pistes cyclables existantes.

### **Fret / Transporteurs routiers**

M. Lafon : L'an dernier, l'efficacité du fret ferroviaire était seulement de 70 %. Pour un train raté, 44 camions de substitution sont nécessaires. 3 trains par semaine sont affrétés par leurs clients.

Il n'y a plus que 2 lignes de fret en Dordogne. Un gros enjeu de concurrence existe sur le réseau des voies ferrées entre le transport de passagers et le fret.

De nombreuses expéditions sont faites par train, en particulier dans les Alpes. En revanche, aucune d'expédition n'est possible vers Limoges en raison de la pente. La ligne Périgueux-Limoges n'est pas électrifiée ; le programme d'électrification a été abandonné.

M. Grolhier : La ligne Périgueux-Limoges est en simple voie. Plutôt que le passage en double voies, la rénovation des virages de la ligne et le maintien du bon état de la ligne permettraient de garantir les temps de trajet et d'augmenter la vitesse. (Questionner la SNCF là-dessus)

M. Mazeau souligne que les transporteurs se sont adaptés pour optimiser les coûts, en faisant le choix de camions moins polluants et en réduisant les retours à vide. Ils ont diversifié les types de produits transportés, en s'ouvrant à d'autres produits que les matériaux de carrière.

M. Gacon indique qu'il existe cependant 2 limites à l'affrètement, la concurrence et la vision territoriale. Il pose la question de la création d'un groupe de travail avec les transporteurs, pour discuter des réseaux, des zones de stockage, des motorisations futures... mais à une échelle peut-être plus large que celle d'une communauté de communes.

M. Camélias rappelle que le fret existait avant, notamment pour l'agriculture et a été abandonné. De plus, il remarque que l'entretien des voies ferrées se fait encore à l'aide de traitements au glyphosate.

### **Energies renouvelables**

M. Lafon indique que la consommation de carburant sur la carrière représente 760 000 – 780 000 litres de GNR par an. Les engins sont renouvelés tous les 4-5 ans. Pour l'instant, l'entreprise n'a pas d'axe de progrès sur cette thématique car l'offre n'existe pas sur le gaz ou l'hybride pour les grosses puissances.

Pour répondre à la question d'Annabelle Carlier sur l'amélioration du process, M. Lafon précise qu'il travaille déjà sur les optimisations de consommations d'énergie, dont les variateurs. L'appartenance à un grand groupe facilite l'accès à l'information sur l'amélioration des process. Il explique que le suivi du process est assuré et que c'est une obligation pour la survie de l'entreprise.

Par contre, il souligne que l'amélioration du process peut entraîner une suppression des emplois.

M. Lafon intervient sur la nécessité d'intégrer le projet de réhabilitation des terrains après l'exploitation en amont de l'exploitation, de le prévoir dès le permis de construire. La réflexion de la

remise en état finale des parcelles est à mener en amont pour éviter de revégétaliser pour déboiser par la suite pour l'installation de champs photovoltaïques. Il cite l'exemple de l'exploitation sur St Paul la Roche.

Il évoque également la problématique de l'aménagement foncier et du remembrement pour structurer la gestion forestière. La propriété forestière est composée de beaucoup de petites parcelles appartenant en grande majorité à une multitude de propriétaires privés (et parfois sans propriétaire).

M. Camélias indique que la Communauté de communes devrait valoriser les actions de la carrière grâce à la communication.

Par ailleurs, M. Lafon précise la mise en place sur d'anciennes parcelles de champs photovoltaïques (5-6 ha à St Jean de Côte raccordé en début 2019 et 11 ha à St Pierre de Côte raccordé au 3ème trimestre 2019) et un potentiel de 25 ha sur le secteur de Razac (Thiviers).

A la question de projets citoyens/participatifs, il répond que ce sont des projets tout-à-fait possibles et envisageables. Par contre, l'évolution constante de la législation induit des incertitudes.

Jean-Pierre Grolhier dit que la réflexion sur les surfaces disponibles pour le Photovoltaïque est à mener dans le cadre du PLUi. Il conseille d'inscrire l'ensemble des projets déjà connus au PLUi.

M. Lafon annonce que la carrière est classée d'intérêt national.

Mme Delrieux précise que le portage des projets photovoltaïques par les communautés de communes est nécessaire en amont.

## **Environnement**

Pour répondre à la question d'Annabelle Carlier sur la gestion de l'eau, M. Lafon indique qu'une attention particulière est portée à la ressource eau. L'entreprise possède un captage de 55 m<sup>3</sup>/h. L'eau est utilisée en circuit fermé, dans une boucle recyclant à 90 % en quantité. L'adaptation du process au changement climatique (et notamment aux sécheresses) implique de capter l'eau de pluie au maximum et de recycler en continu.

Mme Poulenard présente le label « Eco-Défis » de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Nouvelle-Aquitaine. Elle évoque également l'opération « TPE & PME gagnantes sur tous les coûts » pour accompagner les artisans à réduire leur impact environnemental et à réaliser des économies.

## **Economie circulaire**

Mme Moreau évoque la possibilité de développer la mutualisation de matériels entre les entreprises et d'optimiser l'économie circulaire.

M. Grolhier précise que l'économie circulaire, c'est le principe que les déchets des uns deviennent les ressources des autres et ceci dans un système de production locale. Un travail de mise en relation des entreprises et de réflexion en commun est à effectuer.